

RÈGLEMENT FESTA TRAIL PIC SAINT LOUP 2019

La participation à l'une des courses du Festa Trail Pic Saint-Loup entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement. Nous vous demandons de le lire attentivement et de le respecter scrupuleusement pour que l'environnement de la course soit un plaisir pour tous tout au long du week-end.

ÉTHIQUE DU FESTA TRAIL

L'objectif de la manifestation est de promouvoir les richesses patrimoniales naturelles et culturelles du territoire du Saint-Louvien. Au-delà des animations prévues pour cette promotion, nous avons conçu un événement éco-responsable. Nous souhaitons donc que les athlètes prennent conscience de leur impact sur l'environnement et le limitent au maximum tout au long de leur parcours.

Respect des personnes

Respect de soi et des autres en ne s'autorisant aucune forme de triche.
Respect des bénévoles et signaleurs qui eux aussi participent pour le plaisir.
Respect de la population locale qui accueille la course.
Respect de l'organisation et de ses partenaires.

Respect de la nature

Ne jamais rien jeter au sol.
Respecter la faune et la flore.
Ne pas couper les sentiers car cela provoque une érosion dommageable du site.
Privilégier, pour soi et pour ses accompagnants, l'utilisation des transports en commun ou du co-voiturage.

Partage et solidarité

Venir prioritairement en aide à toute personne en danger ou en difficulté.

Exploration de ses limites

Apprendre à se connaître soi-même et développer son autonomie afin d'aller au maximum de son engagement dans le respect de son intégrité physique et morale.
« L'Ultra, c'est aller chercher en soi des ressources que l'on ne soupçonnait pas. »
« L'Ultra, c'est un peu de fierté et beaucoup d'humilité. »

ORGANISATION

L'association Festa Trail organise le Festa Trail Pic Saint Loup avec le concours des communes de Causse-de-la-Selle, Saint-Guilhem-le-Désert, Montpeyroux, Saint-Maurice-Navacelles, Brissac, Pégairolles-de-Buèges, Saint-Jean-de-Buèges, Saint-André-de-Buèges, Le Rouet, Saint-Martin-de-Londres, Mas-de-Londres, Cazevieille, Saint-Mathieu-de-Trévières, Claret, Lauret, Saint-Jean-de-Cuculles, Sainte-Croix-de-Quintillargues, La-Vacquerie-Saint-Martin-de-Castries et Valflaunès.

ÉPREUVES

Le Festa Trail Pic Saint-Loup est un événement au sein duquel sont proposées plusieurs épreuves de pleine nature, empruntant des sentiers de randonnée dans l'Hérault. Chaque épreuve se déroule en une seule étape, à allure libre, en un temps limité.

Compte tenu de la distance, certaines épreuves se déroulent de jour et de nuit. Les coureurs doivent impérativement respecter le code de la route lorsque le parcours emprunte ou traverse des voies de circulation.

Un temps maximal pour la totalité du parcours est fixé pour chaque épreuve.

Les heures limites de départ (barrières horaires) des principaux postes de contrôle seront communiquées dans le livret coureur sur le site internet.

Ces barrières horaires sont calculées pour permettre aux participants de rallier l'arrivée dans le temps maximum imposé, tout en effectuant d'éventuels arrêts (repos, repas...). Pour être autorisés à poursuivre l'épreuve, les concurrents doivent repartir du poste de contrôle avant l'heure limite fixée (quelle que soit l'heure d'arrivée au poste de contrôle).

- **L'Ultra Draille** : environ 120 km pour environ 5000 m D+, Départ le 18 mai 2019 de Causse-de-la-Selle à 05h30, Maximum 29 heures.
Limité à 300 coureurs

- **L'Ultra Draille en relais de 5** : environ 120 km pour environ 5000 m D+, Départ le 18 mai 2019 de Causse-de-la-Selle à 5h30, Maximum 29 heures. Les relais sont composés ainsi : Relais 1 Causse-de-la-Selle – Saint-Guilhem-le- Désert ; Relais 2 Saint-Guilhem-le-Désert – Pégairolles-de-Buèges ; Relais 3 Pégairolles-de-Buèges – Brissac ; Relais 4 Brissac – Saint-Martin-de-Londres ; Relais 5 Saint-Martin-de-Londres – Saint-Mathieu-de-Trévières.
Limité à 400 coureurs

- **L'Hérault Trail** : environ 76 km pour environ 3100 m D+, Départ le 18 mai 2019 de Saint-Jean-de-Buèges à 08h00, Maximum 18 heures.
Limité à 500 coureurs

- **Le Marathon de l'Hortus** : environ 44 km pour environ 1800 m D+, Départ le 19 mai 2019 de Claret à 08h00, Maximum 8 heures.
Limité à 600 coureurs

- **Le Marathon de l'Hortus en relais de 2** : environ 44 km pour environ 1800 m D+, Départ le 19 mai 2019 de Claret à 08h00, Maximum 8 heures.
Les relais sont composés ainsi : Relais 1 Claret – Valflaunès (21 km) ; Relais 2 Valflaunès - Saint-Mathieu-de-Trévières (21 km)
Limité à 300 coureurs
- **Le Duo du Pic** : environ 17 km pour environ 300 m D+, Départ le 18 mai 2019 de Saint-Martin-de-Londres à 12h00. Maximum 4 heures
La course est disputée par équipe de 2 coureurs, le duo étant constitué librement de 2 femmes, de 2 hommes ou mixte.
Limité à 300 coureurs
- **Le Tour du Pic Saint-Loup** : environ 18 km pour environ 875 m D+, Départ le 19 mai 2019 de Saint-Mathieu-de-Trévières à 09h00, Maximum 4 heures.
Limité à 1200 coureurs
- **Le Tour du Pic Saint-Loup by night** : environ 18 km pour environ 875 m D+, Départ le 18 mai 2019 de Saint-Mathieu-de-Trévières à 21h30, Maximum 4 heures
Limité à 350 coureurs
- **La Cécélienne** : environ 12 km, pour environ 300 m D+, Départ le 18 mai 2019 de Saint-Mathieu-de-Trévières à 17h00, Maximum 3 heures.
Cette épreuve est exclusivement féminine.
Limité à 500 coureurs
- **La Marche nordique** : environ 12 km, pour environ 300 m D+, Départ le 18 mai 2019 de Saint-Mathieu-de-Trévières à 17h00, Maximum 3 heures.
Cette épreuve est exclusivement réservée aux marcheurs.
Limité à 150 coureurs
- **Le Handi Trail** : environ 12 km, pour environ 300 m D+, Départ le 19 mai 2018 de Saint-Mathieu-de-Trévières à 17h00, Maximum 3 heures.
Cette épreuve est exclusivement réservée aux personnes en situation de handicap.
Limité à 50 coureurs
- **La Pitchou'Pic 1 (Années de naissance : 2010-2012) – 1 km**
Départ le 18 mai 2019 de Saint-Mathieu-de-Trévières à de 10h00.
Animation non chronométrée
- **La Pitchou'Pic 2 (Années de naissance : 2008-2009) – 2 km**
Départ le 18 mai 2019 de Saint-Mathieu-de-Trévières à 10h30.
Animation non chronométrée
- **La Pitchou'Pic 3 (Années de naissance : 2002 à 2007) – 3 km**
Départ le 18 mai 2019 de Saint-Mathieu-de-Trévières à 11h00.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour participer, il est indispensable :

- d'être pleinement conscient de la longueur et de la spécificité de l'épreuve et d'être parfaitement entraîné pour cela

- d'avoir acquis, préalablement à la course, une réelle capacité d'autonomie personnelle permettant de gérer les problèmes induits par ce type d'épreuve, et notamment :

- * savoir affronter sans aide extérieure des conditions climatiques pouvant être difficiles du fait de la saison et de l'altitude (nuit, vent, froid, pluies fortes, forte chaleur)

- * savoir gérer les problèmes physiques ou mentaux découlant d'une grande fatigue, les problèmes digestifs, les douleurs musculaires ou articulaires, les petites blessures...

- d'être pleinement conscient que le rôle de l'organisation n'est pas d'aider un coureur à gérer ces problèmes

- d'être pleinement conscient que pour une telle activité de pleine nature, la sécurité dépend de la capacité du coureur à s'adapter aux problèmes rencontrés ou prévisibles

Les épreuves sont ouvertes aux licenciés et non licenciés, de toutes nationalités, dont l'âge correspond aux critères catégorie/distance de la FFA.

L'**Ultra Draille**, l'**Hérault Trail** et le **Marathon de l'Hortus** sont ouverts à toute personne, homme ou femme, née en 1997 ou avant (catégories espoir à master).

Le **Tour du Pic Saint-Loup**, le **Tour du Pic Saint-Loup by night** et le **Duo du Pic** sont ouverts à toute personne, homme ou femme, née en 2000 ou avant (catégories junior à master).

La **Cécélienne** est ouverte à toute personne, de sexe féminin uniquement, née en 2002 ou avant (catégories cadette à master).

La **Marche nordique** est ouverte à toute personne née en 2002 ou avant (catégories cadet à master).

L'**Handi Trail** est ouvert à toute personne en situation de handicap, née en 2002 ou avant (catégories cadet à master).

La **Pitchoupic 1** est ouverte à toute personne, homme ou femme, née entre 2010 et 2012 (catégorie Ecole d'athlétisme).

La **Pitchoupic 2** est ouverte à toute personne, homme ou femme, née en entre 2008 à 2009 (catégorie poussin).

La **Pitchoupic 3** est ouverte à toute personne, homme ou femme, née entre 2002 et 2007 (catégories benjamin, minime et cadet)

CATEGORIE 2018	CODE	ANNÉE DE NAISSANCE
Masters	VE	1979 et avant
Seniors	SE	1980 à 1996
Espoirs	ES	1997 à 1999
Juniors	JU	2000 et 2001
Cadets	CA	2002 et 2003
Minimes	MI	2004 et 2005
Benjamins	BE	2006 et 2007
Poussins	PO	2008 et 2009
Éveil Athlé	EA	2010 à 2012
Baby Athlé	BA	2013 et 2014

CATEGORIE 2018	CODE	ANNÉE DE NAISSANCE
Masters 1	V1	1979 - 1970
Masters 2	V2	1969 à 1960
Masters 3	V3	1959 à 1950
Masters 4	V4	1949 et 1940
Masters 5	V5	1939 et avant

CATEGORIE 2018	DISTANCE MAXIMALE
Masters	Illimitée
Seniors	Illimitée
Espoirs	Illimitée
Juniors	25 km
Cadets	15 km
Minimes	5 km
Benjamins	3 km
Poussins	2 km
École d'Athlétisme	moins de 1 km

SEMI AUTO-SUFFISANCE

Le principe de course en semi autosuffisance est la règle. La semi-autosuffisance est définie comme étant la capacité à être autonome entre 2 points de ravitaillements en termes d'équipement vestimentaire, de sécurité, d'alimentation.

Pour l'Ultra Draille et l'Hérault Trail :

- 1) Chaque coureur doit avoir avec lui pendant toute la durée de la course la totalité de son matériel obligatoire (voir paragraphe ÉQUIPEMENT). Il transporte ce matériel dans un sac non échangeable sur le parcours. À tout moment de la course, des commissaires de course pourront vérifier le sac et son contenu.
- 2) Des postes de ravitaillement sont approvisionnés en boissons et nourriture à consommer sur place. L'organisation fournit de l'eau plate pour le remplissage des bidons ou poches à eau. Le coureur doit veiller à disposer, au départ de la course et

entre chaque poste de ravitaillement, de la quantité d'eau et d'aliments qui lui est nécessaire pour rallier le point de ravitaillement suivant.

3) Une assistance personnelle est tolérée uniquement sur les points de ravitaillement, dans la zone spécifiquement réservée à cet usage.

Le reste du poste de ravitaillement est strictement réservé aux coureurs. Vous devez obligatoirement suivre le parcours prévu à l'intérieur du poste de ravitaillement même si vous ne voulez pas vous y arrêter.

4) La présence d'un accompagnateur ou pacer est tolérée sur des portions de l'Ultra Draille ou de l'Hérault Trail. L'accompagnateur s'engage à respecter le règlement de la course.

Pour le Marathon de l'Hortus, le Duo du Pic, le Tour du Pic Saint-Loup, le Tour du Pic Saint-Loup by night et la Cécélienne :

1) Chaque coureur doit avoir avec lui pendant toute la durée de la course la totalité de son matériel obligatoire (voir paragraphe ÉQUIPEMENT). Il transporte ce matériel dans son porte-bidon ou dans un sac, non échangeables sur le parcours. À tout moment de la course, des commissaires de course pourront vérifier le sac et son contenu.

2) Des postes de ravitaillement sont approvisionnés en boissons et nourriture à consommer sur place. L'organisation fournit de l'eau plate pour le remplissage des bidons ou poches à eau. Le coureur doit veiller à disposer, au départ de la course et entre chaque poste de ravitaillement, de la quantité d'eau et d'aliments qui lui est nécessaire pour rallier le point de ravitaillement suivant. Sur le Tour du Pic Saint-Loup, le Tour du Pic Saint-Loup by night et la Cécélienne, un ravitaillement intermédiaire uniquement en eau est mis en place.

3) Aucune assistance d'un athlète en course ne sera tolérée.

Nombre de ravitaillements intermédiaires :

Ultra-Draille : 9

Hérault Trail : 6

Marathon de l'Hortus : 4

Duos du Pic : 1

Tour du Pic Saint-Loup et Tour du Pic Saint-Loup by night : 1

Cécélienne, Marche nordique et Handi Trail : 1

Pour l'Ultra Draille, un sac d'allègement pourra être laissé par chaque coureur au départ de la course, au Causse-de-la-Selle. Ce sac sera acheminé par l'organisation jusqu'à la base de vie de Brissac. À la fermeture de la base de vie, les sacs d'allègement seront rapatriés à Saint-Mathieu-de-Trévières.

INSCRIPTION

Modalités d'inscriptions

Les inscriptions se font exclusivement par internet avec paiement sécurisé par carte bancaire.

Aucune inscription ne sera prise le jour de la course sauf pour les Pitchou'Pic.

L'inscription ne sera prise en compte qu'en présence des informations personnelles complètes, d'un certificat médical de moins d'1 an et de l'acceptation du règlement de la course.

Le certificat médical doit comporter la mention de non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition. Il doit être déposé dans l'espace coureur lors de l'inscription en ligne, ou expédié par courrier à l'association Festa Trail ou remis lors du retrait des dossards. Si vous envoyez l'original, pensez à conserver une photocopie. Une photocopie de votre licence FFA, Triathlon ou de votre pass'running FFA en cours de validité sera également acceptée.

Aucun échange de dossard ne sera possible.

La date limite des inscriptions (sous réserve de places disponibles) est fixée au mercredi 15 mai 2019 par Internet. Ne plus envoyer par courrier ou par mail votre certificat médical après le vendredi 10 mai 2019. Votre courrier ou mail ne sera pas traité. Présentez le lors du retrait des dossards.

Inscription navettes

L'organisation propose des navettes pour acheminer les coureurs au départ de l'Ultra Draille, de l'Hérault Trail, du Marathon de l'Hortus et du Duo du Pic. Les coureurs souhaitant en bénéficier doivent avoir souscrit l'option navette lors de leur inscription en ligne.

Assurance annulation

Les participants, lors de l'inscription, ont la possibilité de souscrire une assurance annulation leur permettant d'être remboursés de leur inscription et ce sans qu'il soit demandé de justification de la part de l'organisation. Toute demande doit parvenir à l'association au plus tard le vendredi 17 mai 2019.

Sans assurance annulation payée lors de l'inscription, toute demande de remboursement ne pourra être acceptée.

Toute demande de remboursement doit être faite par courrier avec accusé de réception à l'adresse suivante :

Association Festa Trail

« Assurance Annulation »

Hôtel de Ville

34270 Saint-Mathieu-de-Trévières

Droits d'engagement

Ultra Draille : 100 € jusqu'au 15 avril 2019 puis 125 € à partir du 16 avril 2019
Assurance annulation 20 €
Option navette : 7 €

Ultra Draille en relais de 5 : 125 €
Assurance annulation 20 €
Option navette : 7 €

L'Hérault Trail : 70 € jusqu'au 15 avril 2019 puis 80 € à partir du 16 avril 2019
Assurance annulation 14 €
Option navette : 7 €

Marathon de l'Hortus : 45 €
Assurance annulation 9 €
Option navette : 7 €

Marathon de l'Hortus en relais de 2 : 50 € (relais de 2)
Assurance annulation 10 €
Option navette : 7 € (uniquement pour le premier coureur)

Duo du Pic : 40 €
Assurance annulation 8 €
Option navette : 4 € par coureur soit 8 € pour l'équipe

Tour du Pic Saint-Loup : 20 €
Assurance annulation 4 €

Tour du Pic Saint-Loup by night : 20 €
Assurance annulation 4 €

Cécélienne : 13 €
Assurance annulation 2 €

Marche nordique : 12 €
Assurance annulation 2 €

Handi Trail : 12 €
Assurance annulation 2 €

Pitchou'Pic : gratuite

1 € de don pour une action caritative est inclus dans chaque inscription.

Les droits d'engagement comprennent tous les services décrits dans le présent règlement.

Vous pouvez participer à plusieurs courses du Festa Trail à condition d'être inscrit en amont.

ÉQUIPEMENT OBLIGATOIRE

Pour participer aux différentes épreuves, un kit de matériel obligatoire est requis.

Pour l'Ultra Draille et l'Hérault Trail :

- Téléphone mobile : mettre dans son répertoire le numéro de sécurité de l'organisation qui sera inscrit sur votre dossard, garder son téléphone allumé, ne pas masquer son numéro et ne pas oublier de partir avec des batteries chargées
- Gobelet personnel (les bidons ne sont pas des gobelets)
- Réserve d'eau minimum 1,5 litre
- Deux lampes en bon état de marche avec piles de rechange
- Couverture de survie 1,40mx2m minimum
- Sifflet
- Bande élastique adhésive permettant de faire un bandage ou un straping (mini 100 cm x 6 cm)
- Réserve alimentaire
- Veste avec capuche imperméable et respirante pour supporter les mauvaises conditions climatiques en montagne
- Pantalon ou collant de course (au minimum un corsaire couvrant en dessous du genou)
- Casquette, tour de cou ou bandana

Très fortement recommandé :

- gants, bonnet, vêtements chauds indispensables en cas de conditions prévues froides

Conseillé (liste non exhaustive) :

Bâtons télescopiques, vêtements de rechange, boussole, couteau, ficelle, crème solaire, vaseline ou crème anti-échauffement, nécessaire de couture...

Si vous choisissez de prendre des bâtons, c'est pour toute la durée de la course.

Pour l'Ultra Draille en relais de 5 :

- Téléphone mobile : mettre dans son répertoire le numéro de sécurité de l'organisation qui sera inscrit sur votre dossard, garder son téléphone allumé, ne pas masquer son numéro et ne pas oublier de partir avec des batteries chargées
- Gobelet personnel (les bidons ne sont pas des gobelets)
- Réserve d'eau minimum 1,5 litre
- Deux lampes en bon état de marche avec piles de rechange (pour les coureurs qui font une partie de nuit)
- Couverture de survie 1,40mx2m minimum
- Sifflet
- Bande élastique adhésive permettant de faire un bandage ou un straping (mini 100 cm x 6 cm)
- Réserve alimentaire
- Veste avec capuche imperméable et respirante pour supporter les mauvaises conditions climatiques en montagne
- Pantalon ou collant de course (au minimum un corsaire couvrant en dessous du genou)
- Casquette, tour de cou ou bandana

Très fortement recommandé :

- gants, bonnet, vêtements chauds indispensables en cas de conditions prévues froides

Conseillé (liste non exhaustive) :

Bâtons télescopiques, vêtements de rechange, boussole, couteau, ficelle, crème solaire, vaseline ou crème anti-échauffement, nécessaire de couture...

Si vous choisissez de prendre des bâtons, c'est pour toute la durée de la course.

Pour le Marathon de l'Hortus en individuel

- Téléphone mobile : mettre dans son répertoire le numéro de sécurité de l'organisation qui sera inscrit sur votre dossard, garder son téléphone allumé, ne pas masquer son numéro et ne pas oublier de partir avec des batteries chargées
- Gobelet personnel (les bidons ne sont pas des gobelets)
- Réserve d'eau minimum 1,5 litre
- Couverture de survie 1,40mx2m minimum
- Sifflet
- Bande élastique adhésive permettant de faire un bandage ou un straping (mini 100 cm x 6 cm)
- réserve alimentaire
- Veste avec capuche imperméable et respirante pour supporter les mauvaises conditions climatiques en montagne
- casquette tour de cou ou bandana

Conseillé (liste non exhaustive) :

Vêtements de rechange, crème solaire, vaseline ou crème anti-échauffement...

Pour le Marathon en relais de 2, le Duo du Pic, le Tour du Pic Saint-Loup, la Cécélienne, la Marche nordique et le Handi Trail :

- Téléphone mobile : mettre dans son répertoire le numéro de sécurité de l'organisation qui sera inscrit sur votre dossard, garder son téléphone allumé, ne pas masquer son numéro et ne pas oublier de partir avec des batteries chargées
- Gobelet personnel (les bidons ne sont pas des gobelets)
- Réserve d'eau minimum 0,75 litre
- Veste avec capuche imperméable et respirante pour supporter les mauvaises conditions climatiques en montagne
- casquette tour de cou ou bandana

Très fortement recommandé :

- Réserve alimentaire

Conseillé (liste non exhaustive) :

Vêtement de rechanges, crème solaire, vaseline ou crème anti-échauffement...

Les bâtons sont interdits sur le Duo du Pic, le Tour du Pic Saint-Loup et le Tour du Pic Saint-Loup by night.

Les bâtons sont obligatoires pour l'épreuve de marche nordique.

POUR DES RAISONS ÉCOLOGIQUES, AUCUN GOBELET NE SERA PRÉSENT SUR LES RAVITAILLEMENTS DE L'ENSEMBLE DU FESTA TRAIL. VOTRE GOBELET PERSONNEL EST DONC OBLIGATOIRE POUR BOIRE SUR LES RAVITAILLEMENTS.

DOSSARDS

Chaque dossard est remis individuellement à chaque coureur uniquement à Saint-Mathieu-de-Trévières à partir du vendredi 17 mai 2019 à 14h00.

Horaires de retrait des dossards :

Vendredi 17 mai 2019 : de 14h00 à 19h00

Samedi 18 mai 2019 : 03h à 04h00 pour l'Ultra Draille, et 05h00 à 06h30 pour l'Hérault Trail et de 09h00 à 21h30

Dimanche 19 mai 2019 : 06h00-09h00

Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre et doit être visible en permanence et en totalité pendant toute la course. Il doit donc être toujours positionné au-dessus de tout vêtement et ne peut en aucun cas être fixé sur le sac ou une jambe. Le nom et le logo des partenaires ne doivent être ni modifiés, ni cachés. Le dossard est le laissez-passer nécessaire pour accéder aux navettes, aux aires de ravitaillement, aux infirmeries, salles de repos, douches... Sauf en cas de refus d'obtempérer à une décision prise par un responsable de la course, le dossard n'est jamais retiré mais en cas d'abandon, il est désactivé.

SÉCURITE ET ASSISTANCE MÉDICALE

Des postes de secours sont implantés en divers points des parcours. Ces postes sont en liaison radio ou téléphonique avec le PC de la course. Une équipe médicale de régulation est présente pendant toute la durée des épreuves au PC course de Saint-Mathieu-de-Trévières.

Les postes de secours sont destinés à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation ou conventionnés.

Il appartient à un coureur en difficulté ou sérieusement blessé de faire appel aux secours :

- en se présentant à un poste de secours
- en appelant le PC course
- en demandant à un autre coureur de prévenir les secours

Il appartient à chaque coureur de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours.

N'oubliez pas que des aléas de toutes sortes, liés à l'environnement et à la course, peuvent vous faire attendre les secours plus longtemps que prévu. Votre sécurité dépendra alors de la qualité de ce que vous avez mis dans votre sac.

Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

Les secouristes et médecins officiels sont en particulier habilités :

- à mettre hors course (en invalidant le dossard) tout concurrent inapte à continuer l'épreuve
- à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les coureurs qu'ils jugeront en

danger

- à faire hospitaliser les coureurs dont l'état de santé le nécessitera.

En cas de nécessité, pour des raisons allant toujours dans l'intérêt de la personne secourue, il sera fait appel au secours en montagne officiel qui prendra, à ce moment-là, la direction des opérations et mettra en œuvre tous moyens appropriés, y compris hélicoptères. Les frais résultant de l'emploi de ces moyens exceptionnels seront supportés par la personne secourue qui devra également assurer son retour du point où elle aura été évacuée. Il est du seul ressort du coureur de constituer et présenter un dossier à son assurance personnelle dans le délai imparti.

En cas d'impossibilité de joindre le PC course, vous pouvez appeler directement les organismes de secours au 112.

Une infirmerie sera ouverte à Saint-Mathieu-de-Trévières pendant toute la durée des épreuves. Les coureurs ayant un problème médical sévère pourront s'y adresser.

POSTE DE CONTRÔLE ET POSTES DE RAVITAILLEMENT

Chaque coureur sera muni d'une puce électronique.

Des contrôles sont effectués tout au long du parcours, au niveau des postes de ravitaillement. Des postes de contrôle inopinés peuvent être mis en place par l'organisation.

REPOS & DOUCHES

Pour l'Ultra Draille et l'Hérault Trail, chaque concurrent peut bénéficier d'un point de repos à Brissac et Saint-Martin-de-Londres.

Une salle de repos (dojo) d'avant et d'après course est mise à disposition à Saint-Mathieu-de-Trévières pour tous les coureurs. Cela ne constitue en aucun cas une solution d'hébergement pour une nuit entière. Les coureurs de l'Ultra Draille ayant terminé leur course dès le samedi et désireux de prolonger leur séjour doivent disposer de leur propre hébergement.

Il est possible de prendre une douche, à l'arrivée uniquement.

L'accès à la salle de repos et aux douches à l'arrivée est limité strictement aux coureurs pieds nus par mesure de propreté et d'hygiène.

ABANDON ET RAPATRIEMENT

Sauf blessure, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs que sur un point de contrôle. Il doit alors prévenir le responsable de poste, qui invalide définitivement son dossard.

Le rapatriement sera décidé avec le chef de poste qui prévoindra la navette de

rapatriement.

Lors de la fermeture du poste, l'organisation peut, dans la mesure des moyens disponibles, rapatrier les coureurs ayant abandonné et encore présents sur le poste. En cas de conditions météo défavorables justifiant l'arrêt partiel ou total de la course, l'organisation assure le rapatriement des coureurs arrêtés dans les meilleurs délais possibles.

En cas d'abandon, il est impératif de signaler son abandon au chef de poste ou de prévenir le PC course.

En cas d'abandon avant un point de contrôle, de retour en arrière, et de rencontre avec les fermeurs, ceux-ci invalident le dossard. Le coureur n'est alors plus sous le contrôle de l'organisation.

PÉNALISATION - DISQUALIFICATION

Les commissaires de course présents sur le parcours et les chefs de poste des différents points de contrôle et de ravitaillement sont habilités à faire respecter le règlement et à appliquer immédiatement une pénalité(*) en cas de non-respect, selon le tableau suivant :

MANQUE AU RÈGLEMENT	PÉNALISATION (*) – DISQUALIFICATION
Coupe représentant un raccourci important	Disqualification immédiate
Coupe ne représentant pas un raccourci important mais effectuée hors de tout sentier ou via un raccourci fermé	1 heure
Absence de matériel obligatoire	Disqualification immédiate
Refus d'un contrôle du matériel obligatoire	Disqualification immédiate
Jet de débris (acte volontaire) par un concurrent ou un membre de son entourage	Disqualification immédiate
Non respect des personnes (organisation ou coureurs)	Pénalité 1 heure
Non-assistance à une personne en difficulté	Pénalité 1 heure
Assistance en dehors des zones autorisées	Pénalité 1 heure
Triche (ex : utilisation d'un moyen de transport, partage de dossard...)	Disqualification immédiate et à vie
Défaut de dossard visible	Pénalité 1/4 d'heure
Port du dossard non conforme	Pénalité 1/4 d'heure (durant lequel le coureur remet son dossard de manière conforme)
Attitude dangereuse avérée (ex : bâtons avec pointes non protégées orientées vers les coureurs ou les spectateurs)	Pénalité 1/4 d'heure
Absence d'une puce électronique	Selon décision du jury de course
Absence de passage à un point de contrôle	Selon décision du jury de

	course
Refus d'obtempérer à un ordre de la direction de la course, d'un commissaire de course, d'un chef de poste, d'un médecin ou d'un secouriste	Disqualification immédiate
Refus contrôle anti-dopage	Le coureur sera sanctionné de la même façon que s'il était convaincu de dopage.
Utilisation de bâtons non emportés avec soi dès le début de la course	Pénalité 1 heure
Départ d'un poste de contrôle au-delà de l'heure limite	Disqualification immédiate

(*) Les pénalités d'1/4 heure ou d'une heure sont applicables immédiatement, c'est-à-dire que le coureur doit interrompre sa course pendant toute la durée de la pénalité.

Tout autre manquement au règlement fera l'objet d'une sanction décidée par le Jury de Course qui se compose du comité de direction de la manifestation. Ce jury est habilité à statuer dans le délai compatible avec les impératifs de la course sur toutes les réclamations formulées durant l'épreuve. Les décisions sont sans appel.

Tout concurrent mis hors course et voulant poursuivre son parcours ne pourra l'effectuer qu'après avoir restitué son dossard, sous sa propre responsabilité et en autonomie complète.

CONTRÔLE ANTI-DOPAGE

Tout compétiteur peut être soumis à un contrôle antidopage pendant ou à l'arrivée de l'épreuve. En cas de refus ou d'abstention, le sportif sera sanctionné de la même façon que s'il était convaincu de dopage.

RÉCLAMATIONS

Toute réclamation doit être formulée par écrit, déposée au PC Course à Saint-Mathieu-de-Trévières.

MODIFICATIONS DU PARCOURS OU DES BARRIÈRES HORAIRES ; ANNULATION DE LA COURSE

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et les emplacements des postes de secours et de ravitaillement, sans préavis. En cas de conditions météo trop défavorables (importantes quantités de pluie, fort risque orageux...), le départ peut être reporté ou la course annulée.

En cas de mauvaises conditions météorologiques, et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours ou de modifier les barrières horaires.

Toute décision sera prise par le Jury de Course.

ASSURANCE

Responsabilité civile

L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.

Individuelle accident

Chaque concurrent doit obligatoirement être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant d'éventuels frais de recherche et d'évacuation. Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent, et notamment auprès de la Fédération Française d'Athlétisme via la souscription d'un Pass'Running ou d'une licence.

CLASSEMENTS ET RÉCOMPENSES

Pour toutes les courses, seuls les coureurs arrivant à Saint-Mathieu-de-Trévières sont classés.

Aucune prime en argent n'est distribuée.

Pour chaque course en individuel, un classement général homme et femme et un classement pour chaque catégorie homme et femme sont établis.

Les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes du classement général (au scratch), ainsi que les 3 premiers de chaque catégorie sont récompensés. Les récompenses ne sont pas cumulables.

Pour la Cécélienne, les 3 premières femmes du classement général (au scratch), ainsi que les 3 premières de chaque catégorie sont récompensées. Les récompenses ne sont pas cumulables.

Pour l'Ultra Draille en relais, un classement général est établi. La première équipe homme, la première équipe femme et la première équipe mixte sont récompensées. Seules les équipes composées de 3 femmes et 2 hommes ou 3 hommes et 2 femmes sont considérées comme mixtes (les équipes composées d'1 homme et de 4 femmes sont considérées comme équipes féminines et les équipes composées d'1 femme et de 4 hommes sont considérées comme équipes masculines).

Pour le Marathon de l'Hortus en relais, un classement général est établi. Les 3 premières équipes hommes, femmes et mixtes sont récompensées.

Pour le Duo du Pic, un classement général est établi.

Les 3 premières équipes hommes, femmes et mixtes sont récompensées.

Les participants à l'épreuve de marche nordique seront chronométrés mais il n'y aura pas de classement et donc pas de récompenses.

Pour la Pitchoupic 3, un classement général est établi.

Les Pitchou'Pic 1 et 2 sont des animations non chronométrées et non classées. Pour chaque catégorie (benjamin, minime et cadet), la première fille et le premier garçon seront récompensés.

SPONSORS INDIVIDUELS

Les coureurs sponsorisés ne peuvent faire apparaître les logos de leurs sponsors que sur les vêtements et le matériel utilisés pendant la course. Tout autre accessoire publicitaire (drapeau, bannière...) est interdit en tout point du parcours y compris à l'arrivée.

DROITS À L'IMAGE

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.